

## SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Québec, tenue le vendredi 18 septembre 2020 à 8 h 48, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

---

Sont présents: M. Rémy Normand, vice-président  
Mme Marie-Josée Savard, vice-présidente  
M. Jérémie Ernould  
Mme Michelle Morin-Doyle  
M. Steeve Verret  
Mme Émilie Villeneuve  
M. Patrick Voyer

Sont également  
présents: M. Luc Monty, directeur général  
Mme Chantale Giguère, directrice générale adjointe  
M. Pierre St-Michel, directeur général adjoint  
M. Alain Tardif, directeur général adjoint  
M<sup>e</sup> Julien Lefrançois, assistant-greffier

Sont absents: M. le maire Régis Labeaume, président  
Mme Alicia Despins  
Mme Suzanne Verreault

---

**Madame la vice-présidente Marie-Josée Savard préside la séance.**

**La séance se tient par visioconférence. Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.**

**[CE-2020-1614](#) Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé relativement à la création d'une aire de grande affectation Campus technologique dans le secteur D'Estimauville, R.A.V.Q. 1352*, et l'autorisation du remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite - [PA2020-101](#) (Ra-2222)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé relativement à la création d'une aire de grande affectation Campus technologique dans le secteur D'Estimauville, R.A.V.Q. 1352*;
- 2° l'autorisation du remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public;

- 3° l'adoption, conformément à l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ c A-19.1, du document indiquant la nature des modifications que la Ville de Québec doit apporter à sa réglementation d'urbanisme, à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement R.A.V.Q. 1352.
- 

La séance est levée à 8 h 50

---

Marie-Josée Savard  
Vice-présidente

Julien Lefrançois  
Assistant-greffier

JL/ad